

faillite commerciale due à un bailleur refusant travaux

Par phil2876, le 25/11/2011 à 10:49

Bonjour,

je vais essayer de faire court car mon affaire est un véritable "roman" je suis gérant d'un bar- pmu hotel.

je suis en procédure contre mon propriétaire depuis 25 mois et mon affaire arrive enfin à son terme devant le TGI.

2 expertises judiciaires lui donnent tords sur toutes mes demandes et celui ci sera donc condamné à faire des travaux conséquents qui m'empeche d'exploiter mon établissement. je ne peux exploiter l'hôtel, élément essentiel de mon fond de commerce.

Malheureusement, le dénoument de cette affairer du fait d'une justice trop longue à rendre son verdict fait que financiérement parlant ça ne passe plus !!!

Je serai donc contraint dans quelques semaines de déposer le bilan.(je suis actuellemnt en RJ)

J'ai une comptabilité saine : le bar et le Pmu sont en augmentation de chiffre mais le manque à gagner au niveau de l'hotel fait que je m'enfonce chaque mois.

Je vais donc tout perdre (mon investissement, mon fond de commerce et travail) et de surcroit me retrouver avec des dettes

Plusieurs personnes me disent que j'ai la possibilité de faire condamner mon bailleur à combler mon passif.

Si cela est exacte, peut on m'expliquer la démarche à suivre SVP ? vous en remerciant par avance cordialement

Par Camille Guillaume, le 05/12/2011 à 20:11

J'ai trouvé beaucoup de réponses à mes questions sur tvdma.org ! N'hésitez pas à aller consulter la première Web TV de Droit & Management des Affaires. Vous y trouverez des centaines d'avis d'experts accessibles en un clic !

Vos diverses activités sont elles différenciées en matière comptable ? (isolation au bilan de : hôtel / autres)